



**COMPTE RENDU et
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JANVIER 2017**

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 18 janvier à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil municipal de Champcueil se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, après convocation légale, sous la présidence de Madame Martine HIVERT, Maire.

Étaient présents :

Mesdames, Messieurs, ALDEGUER Pierre, AUDABLE Alain, BONHOMME Maryline, CHERPRENET Pierre, DUVAUCHELLE Éric, HIVERT Martine, M. HUBERT Hugo, HUET Denis, JACQUET Sandrine, LALANNE Anne-Marie, LE COAT Fernand, M. MARTIN José, MOURLAN Nathalie, NOGUES Kristy, ROSE Véronique, ROYER Frédérique, TOURNEFIER Maurice, TROUBLÉ Céline, VANDENBUSSCHE Sandrine, VARALLI Pascal, WINTREBERT Isabelle.

Étaient absents excusés:

LE PORHIEL Frédéric qui donne pouvoir à Mme Nathalie MOURLAN
MAUGOURD-DUPORTET Marie-France qui donne pouvoir à Mme Céline TROUBLÉ

Le conseil a choisi pour secrétaires de séance : Mmes BONHOMME Maryline et TROUBLÉ Céline

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 décembre 2016.
2. Présentation des décisions du Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.
3. Décision modificative n°3 du budget communal 2016.
4. Opposition au transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes du Val d'Essonne.
5. Motion concernant le projet SNCF pour l'amélioration de la ponctualité sur la ligne RER D.
6. Questions diverses.

La séance est ouverte à 20h40

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2016

Madame le Maire donne lecture du **procès-verbal** du Conseil municipal du **Mercredi 7 décembre 2016**

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2016 est **approuvé à l'unanimité**

2. DECISIONS DU MAIRIE

Décision N°2016-20 du 29 novembre 2016 : Signature d'un contrat de maintenance annuelle avec la société SAPRIM pour la vérification et la maintenance des extincteurs, blocs autonomes et alarmes incendie des bâtiments communaux selon le montant suivant :

Contrat	Objet	Coût
405/1 à 405/11, 405/15	<u>Extincteurs</u> : 93 extincteurs Vérification, recharges et remplacement des pièces détachées	10,50 € HT/U
656/1 à 12	<u>Alarmes Incendie</u> : 8 centrales Vérification	120,00 € HT /centrale
656/1 à 12	<u>Blocs Autonomes de secours</u> : 150 blocs Vérification et remplacement ampoules	3,50 € HT/bloc

Mme le Maire fait remarquer qu'il n'y a pas de détecteurs d'incendie dans tous les bâtiments mais seulement des alarmes « intrusion »

Décision N° 2016-21 du 29 novembre 2016 : Ajout d'un extincteur et de 3 blocs de secours au contrat de maintenance annuelle des moyens de secours signé avec la Ste SAPRIM.

Après avoir entendu le maire, le Conseil municipal à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

3. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL

Mme ROYER, maire-adjoint chargée des finances explique que le budget communal voté lors de la séance du conseil municipal du 28 avril 2016, doit être modifié pour prendre en compte :

- L'augmentation de la cotisation Fonds de péréquation des recettes fiscales versée à la CCVE (32.000 € avait été prévus au budget pour un coût annoncé par la CCVE de 31.000 € et finalement le coût réel est de 43.000 €)
- L'intégration des écritures (augmentation des recettes) suite à la dissolution au 31/12/2015 de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) à laquelle appartenait la commune

En conséquence, le budget primitif doit être modifié comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Article 73925	Fonds de péréquation des recettes fiscales	+ 11.150,00 €
Article 022	Dépenses imprévues	- 8.805,00 €
Article 6451	Cotisations URSSAF	- 2.238,94 €

Recettes de Fonctionnement

Article 002	Excédent antérieur reporté	+ 106,06 €
-------------	----------------------------	------------

Après avoir entendu son rapporteur, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **décide** d'approuver la décision modificative n°3 du budget communal comme détaillé ci-dessus.
- **dit** que les crédits nécessaires aux dépenses sont prévus au budget communal 2016.
- **autorise** le maire à modifier le budget.

4. **OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE.**

M. José MARTIN, adjoint à l'urbanisme explique que tandis que les communautés urbaines et les métropoles avaient déjà de droit la compétence pour élaborer un PLU, la loi ALUR rend obligatoire le transfert de cette compétence aux communautés de communes et communautés d'agglomération, dans un délai de trois ans après la publication de la loi c'est-à-dire le 27 mars 2017. Toutefois, les conseils municipaux du territoire du Val d'Essonne ont la possibilité de s'opposer par délibération au transfert, dans les conditions suivantes : il faut que 25% des communes de la CCVE représentant 20% de la population du territoire se prononcent contre ce transfert. La commune souhaitant garder son autonomie en matière de PLU, doit donc délibérer en ce sens.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (22 pour - 1 Abstention : E. DUVAUCHELLE)

- **S'oppose** au transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes du Val d'Essonne.
- **Maintient** la compétence communale en matière de PLU,
- **Demande** au Conseil Communautaire du Val d'Essonne de prendre acte de cette décision d'opposition

M. MARTIN, à titre informatif, précise également à l'assemblée que dans le cadre de la loi NOTRe (*Nouvelle Organisation Territoriale de la République*) promulguée le 7 août 2015, le transfert de compétence pour l'eau et l'assainissement sera obligatoire en 2020.

4. **MOTION CONCERNANT LE PROJET SNCF POUR L'AMELIORATION DE LA PONCTUALITE SUR LA LIGNE RER D.**

Compte tenu de projet d'amélioration de la ponctualité de la ligne D du RER sur la branche Malesherbes / Corbeil-Essonnes, il apparaît nécessaire que la commune de Champcueil, intervienne pour s'opposer à :

- la dégradation des conditions de déplacement des voyageurs de la branche Malesherbes/Corbeil, avec une correspondance supplémentaire à la gare de Juvisy-sur-Orge ;
- l'absence de proposition de solutions alternatives, comme des liaisons directes entre Corbeil-Essonnes et Paris, ainsi que des travaux de décroisement des flux de Corbeil supprimant les conflits de circulation.
- La non-amélioration des temps de parcours des voyageurs de la branche Malesherbes/Corbeil,
- le rajout d'une correspondance supplémentaire aux voyageurs Sud Essonniers, qui viendront une nouvelle fois se rajouter aux problèmes de ponctualité récurrents des RER de la ligne D.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Considérant** que le PDUIF adopté en 2014 stipule que le RER est un réseau structurant qui assure une liaison continue entre la grande couronne et Paris,
- **Considérant** que les mesures proposées par la SNCF ne répondent pas aux attentes des élus et des usagers de la ligne D du RER,

- **Considérant** que les modalités de mise en œuvre de ce projet d'amélioration de la ponctualité seraient effectives à l'horizon 2019,
- **Affirme** son opposition aux aménagements prévus par la SNCF sur le RER D qui pénalisent les temps de parcours des habitants du Sud Essonne sur la branche Malesherbes/Corbeil de la ligne D du RER.
- **Demande** que de nouvelles solutions puissent être étudiées par la SNCF, afin d'améliorer la desserte de la ligne Malesherbes/Corbeil avec des trains directs sur Paris depuis Corbeil-Essonnes ou Juvisy-sur-Orge.
- **Demande** que des travaux soient enfin réalisés sur le nœud ferroviaire de Corbeil-Essonnes, afin de permettre le décroisement des flux de Corbeil-Essonnes et supprimer les conflits de circulations.
- **Déplore** à nouveau le peu de prise en compte par la SNCF de la desserte de la branche Malesherbes/Corbeil sur la ligne D du RER.
- **Emet** un avis défavorable au projet présenté.
- **Autorise** le maire à signer la motion et à la transmettre au STIF

5. QUESTIONS DIVERSES

- A. La Poste.** M. CHERPRENET explique qu'une réunion a eu lieu fin novembre avec Mme Caroline Parâtre et Mme Régine Lefebvre pour essayer de faire avancer les négociations. M. Franck Marlin a lui-même envoyé un courrier à la Direction de La Poste qui ne répond pas. Une réflexion a parallèlement été menée sur la possibilité d'installer l'épicerie qui pourrait faire agence postale en même temps, dans les locaux de la poste. Toutefois, cela entraînerait des travaux, la décentralisation du commerce au détriment des autres commerçants de la Marivoise, et risquerait de pérenniser la non utilisation du local ex Spar.
- M. Denis Huet, conseiller municipal demande s'il ne serait pas possible de faire pression pour que les lettres recommandées arrivent directement à Ballancourt au lieu de rester en instance à Champcueil avec des horaires d'ouverture réduites.
- B. Commerces.** M. CHERPRENET informe l'assemblée :
- Le restaurant « Chez nous, chez vous » a malheureusement cessé son activité. Le local appartenant à M. VAZE est à vendre ou à louer.
 - L'ancien SPAR :
 - le groupe Casino a été tenu de remettre les lieux en l'état ce qui a été fait. Plusieurs visites ont déjà eu lieu dont une par un commerçant du réseau G20 très intéressé. Il prendrait en sous-location un boucher, et accepterait de réserver un emplacement pour une agence postale avec si possible un distributeur de billets. Parallèlement une étude de faisabilité sur ce local est faite par Essonne Aménagement : est-ce rentable d'acheter le local ? Est-ce qu'il vaut mieux louer et dans ce cas à quel prix...
 - Un nouveau camion boucherie stationnera sur la place de la Marivoise les mercredis matins à partir de la semaine prochaine. Il s'agit d'un commerçant de Gironville.
 - L'épicerie éphémère tenue par Mehdi depuis le départ de son frère Hisham est toujours ouverte contrairement à certaines rumeurs qui circulent sur son éventuelle fermeture à la fin du mois. Le local « spar » jugé trop grand par lui ne l'intéresse pas.
- C. Environnement.** M. MARTIN explique à l'assemblée :
- De nombreux mouvements ont eu lieu au sein du SIREDOM et que la commune n'avait de ce fait pas pu bénéficier du dispositif « chantier jeunes » pendant les vacances de la Toussaint et de Noël, faute d'interlocuteurs.
- Le prochain chantier, même si il n'y a pas eu de confirmation écrite, aura lieu pendant les prochaines vacances scolaires du 6 au 10 février 2017. 5 jeunes sont déjà inscrits pour un total autorisé de 8. La commune s'est d'ores et déjà positionnée pour d'autres chantiers cet été.

- Agenda 21 : L'adhésion à l'association « Village Terre d'Avenir » est valable 3 ans. L'échéance arrivant à sa fin, la question se pose de savoir si l'on peut suivre l'Agenda 21 sans cette association sachant que le coût d'adhésion est de 1760€/an ? Garderait-on les subventions du PNR si nous ne sommes plus adhérents à cette association ? Une réunion sera prévue pour décider de la suite à donner.
- L'ONF a proposé de revoir le zonage des Espaces Naturels Sensibles (ENS) afin de pallier au « mitage » dans certaines zones boisées. Pour mémoire les parcelles classées en zone ENS sont soumises au droit de préemption du Département en cas de vente.

D. Urbanisme. M. MARTIN donne quelques précisions sur le projet de la « Dent creuse » entre Montils et Bigotte. Deux actions sont menées actuellement en parallèle :

- l'acquisition des terrains de Mme POUTEAU rue de Nainville pour 50 € le m² (un a été acquis en 2016 par EPFIF, l'autre est en cours de négociation) ainsi que celui de Mme DEANOZ pour lequel la signature pourrait se faire fin mars.
- L'étude du projet en lui-même avec la récupération du travail déjà fait par l'Atelier 15 et l'aide du PNR.

Une rencontre entre le PNR et l'EPFIF va être organisée.

E. Commissions à venir

- Travaux : fin janvier (date non encore déterminée)
- Environnement : 15 février 2017
- Urbanisme : 16 février 2017
- Enfance Jeunesse : début février (date non encore déterminée)
- Conseil municipal des enfants : 1^{er} février 2017
- Culture : 2 février 2017
- Réunion informative multi sujets : début mars

F. Divers

- Mme JACQUET demande à ce que l'Abeille du Parc soit distribuée en même temps que le bulletin communal.
- M. ALDEGUER demande un droit de réponse suite aux propos tenus lors des vœux concernant la situation financière de la commune qu'il estime être des attaques directes contre lui-même et M. PRIOUL, ancien maire
Il précise que les budgets votés en 2013, 2014 et 2015 ont été votés à l'unanimité et préparés en commission finances à laquelle participaient Mme ROYER et M. CHERPRENET. Il regrette que la cérémonie des vœux ait été l'occasion de règlement de compte.
Mme ROYER lui répond qu'elle ne fait que reprendre l'analyse financière faite sur les exercices 2013 à 2015 par la Trésorerie de Mennecy et que la responsabilité engagée est aussi celle de la Directrice Générale des Services de l'époque qui n'a pas fait son travail de conseil.

Plus aucun point n'étant ajouté, à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h37

Le Maire

 Martine HIVERTE